

No de résolution

Procès-verbal des délibérations du  
Conseil de la Ville de Prévost

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE PRÉVOST

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue à la salle Saint-François-Xavier, située au 994, rue Principale à Prévost, le lundi 9 décembre 2019 à 19 h 05.

SONT PRÉSENTS :

M. Joey Leckman, conseiller  
M. Pier-Luc Laurin, conseiller  
M. Michel Morin, conseiller  
Mme Michèle Guay, conseillère  
Mme Sara Dupras, conseillère  
M. Pierre Daigneault, conseiller

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Paul Germain, maire, le tout en conformité avec les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Me Laurent Laberge, directeur général, est présent.  
Me Caroline Dion, greffière, est présente.

1.  
1.1

23190-12-19

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Sara Dupras  
Appuyé par Mme Michèle Guay

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.2

**CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Le Conseil municipal constate que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du Conseil municipal, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

2.  
2.1

23191-12-19

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020**

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* qui prévoient que le Conseil municipal doit préparer et adopter le budget de la Ville pour l'exercice financier 2020 et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;



No de résolution

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Ville de Prévost

CONSIDÉRANT que l'avis public, exigé en vertu de la *Loi sur les cités et villes*, a été dûment publié en date du 31 octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé M. Pierre Daigneault  
Appuyé par M. Joey Leckman

ET IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal adopte, pour l'exercice financier 2020, un budget équilibré des recettes et dépenses de dix-huit millions quatre cent cinq mille deux cent soixante dollars (18 405 260 \$) réparti comme suit et qui sera transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation :

<u>RECETTES DU FONDS D'ADMINISTRATION</u>	<u>BUDGET 2020</u>
Taxe sur la valeur foncière	11 873 295 \$
1.0 Taux variés – Taux de base (Résidentiel)	10 573 120 \$
1.1 Taux variés – 6 logements et +	35 970 \$
1.2 Taux variés – Non résidentiel	981 190 \$
1.3 Taux variés – Terrains vagues	192 755 \$
1.4 Taux variés – Immeubles industriels	84 875 \$
1.5 Taux variés – Immeubles agricoles	5 385 \$
Règlements de secteurs (service de la dette)	987 950 \$
Tarification et compensation (eau, égouts, ordures)	2 247 875 \$
Compensation tenant lieu de taxes (affaires sociales, écoles primaires)	147 173 \$
Autres services rendus (loisirs, etc.)	334 075 \$
Autres recettes locales (permis, constructions, mutations, etc.)	1 383 905 \$
Transfert conditionnel gouvernemental	946 987 \$
Appropriation à même les surplus et les réserves	484 000 \$
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>18 405 260 \$</b>
<u>DÉPENSES DU FONDS D'ADMINISTRATION</u>	<u>BUDGET 2020</u>
1. Administration générale (conseil, trésorerie, greffe, ressources humaines, MRC)	2 276 315 \$
2. Sécurité publique (police, incendie, mesures d'urgence, sécurité routière)	3 169 485 \$
3. Transport routier (voirie, enlèvement de la neige, éclairage des rues, signalisation, transport en commun)	3 886 455 \$
4. Hygiène du milieu (aqueduc, égouts, matières résiduelles)	2 433 840 \$
5. Environnement	435 340 \$
6. Urbanisme et mise en valeur du territoire (permis, constructions, inspections, logement social)	401 750 \$



No de résolution

Procès-verbal des délibérations du  
Conseil de la Ville de Prévost

7. Développement économique et touristique	92 295 \$
8. Loisirs et famille (centres communautaires, patinoires, piscines, espaces verts, parcs, animation, tennis, bibliothèque, subventions aux associations et politique familiale)	2 723 525 \$
9. Affectation et règlements d'emprunt (général et secteur)	2 986 255 \$
TOTAL DES DÉPENSES	18 405 260 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.  
3.1  
23192-12-19 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 774 « TAXATION 2020 »**

M. Paul Germain donne avis de motion qu'un projet de règlement ayant pour objet d'établir la taxation pour l'année 2020 sera adopté à une séance subséquente, et dépose également un exemplaire du projet de règlement.

3.2  
23193-12-19 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 775 « TARIFICATION 2020 »**

M. Paul Germain donne avis de motion qu'un projet de règlement ayant pour objet d'établir la tarification pour l'année 2020 sera adopté à une séance subséquente, et dépose également un exemplaire du projet de règlement.

13.  
**QUESTIONS DU PUBLIC PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE BUDGET 2020**

Une période de questions portant exclusivement sur le budget 2020 s'est tenue, conformément au règlement de régie interne, et ce, de 19 h 30 à 19 h 30.

14.  
**QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Une période de questions s'est tenue conformément au règlement de régie interne, et ce, de 19 h 30 à 19 h 30.



Procès-verbal des délibérations du  
Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

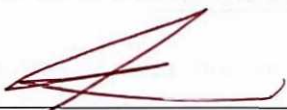
15.  
15.1  
23194-12-19 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Michel Morin  
Appuyé par M. Pier-Luc Laurin

ET IL EST RÉSOLU que la présente séance soit et est levée à 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions numéros 23190-12-19 à 23194-12-19 contenues dans ce procès-verbal.

  
\_\_\_\_\_  
Paul Germain, maire

Je, soussignée, certifie que chacune des résolutions numéros 23190-12-19 à 23194-12-19 consignées au présent procès-verbal ont été adoptées par le conseil municipal de la Ville de Prévost à sa séance tenue le 9 décembre 2019.

  
\_\_\_\_\_  
Me Caroline Dion  
Greffière